



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



/

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 mars 2026

Objet : Concessions de logement par nécessité absolue de service

Document(s) joint(s) :

Concessions de logements présentées au CA du 10/03/2026

*Vu les articles R.2124-64 à R.2124-76, R.2222-18 à R.2222-19, R.4121-3 à R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n° 2012- 752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, modifié par le décret n° 2015 651 du 19 juillet 2013,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2025, fixant les listes des fonctions dans les Crous pour l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service,
Vu les articles L.822-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les articles R.822-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024,*

Exposé des motifs :

Monsieur Jérôme M'RABET est relogé à la résidence universitaire Latitudes en raison des travaux de rénovation de la résidence universitaire Beaune qui inclut la démolition des logements de fonction de la résidence universitaire Beaune.

Madame Mélanie WARGNIER, recrutée au 06/10/2025 sur le poste de secrétaire de résidence au pôle hébergement de Besançon est logée par nécessité absolue de service au bâtiment Mallarmé au lieu du bâtiment Fanart.

Mme Christiane JACQUELIN, agent d'accueil et de secrétariat au sein de la direction de la vie étudiante sur le site de Dijon a fait valoir ses droits à la retraite au 01/02/2026.

Article unique :

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur :

- l'annulation de la concession de logement de M. Jérôme M'RABET, directeur du site de Dijon, résidence universitaire Beaune, 27 rue recteur Marcel Bouchard à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 14/02/2026, du fait des travaux de démolition des logements de fonction.

- l'annulation de la concession de logement à Mme Mélanie WARGNIER, secrétaire de résidence au pôle hébergement de Besançon, Bâtiment Fanart, 19 chemin de l'Epitaphe à Besançon dans un logement de type F5 à compter du 06/10/2025.

- l'annulation de la concession de logement de Mme Christiane JACQUELIN, agent d'accueil et de secrétariat à Dijon logée par nécessité absolue de service à la résidence Saint Bernard, 18 Avenue Alain Savary à DIJON dans un logement de type F4 à compter du 01/02/2026.

- l'attribution de la concession de logement à M. Jérôme M'RABET, directeur du site de Dijon, résidence universitaire Latitudes, 17 rue Pierre de Coubertin à Dijon dans un logement de type F4 à compter du 14/02/2026 par nécessité absolue de service.

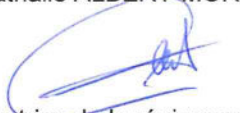
- l'attribution de la concession de logement à Mme Mélanie WARGNIER, secrétaire de résidence au pôle hébergement de Besançon, Bâtiment Mallarmé 7 rue Laplace à Besançon dans un logement de type F4 à compter du 06/10/2025 par nécessité absolue de service.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à ~~la majorité~~ des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon,
Le 10 mars 2026

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique
Bourgogne Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités